

NOMS des délégués	Présents	Absents	Excusés	Procurations
BESSONE Michel		x		
BEYRIE Maryse	x			
BRUN Didier	x			
CARRERE Noël		x		
CASTET Michel		x		
CONSTANTIN Luce	x			
CORTES Agnès		x		
FERRAS Lucien		x		
FERRAS Marie-Christine		x		
FINES Frédéric	x			
BARANGER Eric suppléant de LANTENANT Boris	x			
MOUINI Jean			x	Donnée à Jean PAUCIS
PAUCIS Jean	x			
PEFONTAN Marie-Madeleine	x			
ROUSSEL Jean-Claude suppléant de PENEVEYRE Alain	x			
PUYAU Maryse	x			
RICARD Louis	x			
RIVIERE Alain	x			
RIVIERE Patrick	x			
SANTOLARIA Agnès	x			
SOLANA Michel	x			
SOULE-ARTOZOUL Rosa	x			

COMPTE RENDU
SIVOM DE LA VALLEE D'AURE
MAIRIE 65170 VIELLE-AURE
COMITE SYNDICAL SEANCE ORDINAIRE

DU 16 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le mercredi 16 septembre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Jean PAUCIS.

Début de la séance : 18h00

Fin de la séance : 20h00

M.RIBIERE Alain est nommé secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente en date du 24 juillet 2020 : Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par 16 voix pour.

Délibération n°2020-37

Objet : Renouvellement adhésion SDE

Monsieur le Président informe le Comité Syndical de la préparation du marché 2022/2024 du groupement de commandes pour l'achat d'électricité par le SDE, suite au courrier en date du 03/08/20.

Le SDE65 envisage d'intégrer le groupement d'achat d'énergie régional coordonné par le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) regroupant déjà six SDE de la Région Occitanie et deux SDE de la Région Auvergne Rhône-Alpes, également membres-pilotes.

Ce rapprochement permettrait de sécuriser les procédures de consultation en matière d'achat public, de massifier la commande et de susciter la concurrence entre les fournisseurs.

Le SDE 65 précise qu'il continuerait d'accompagner ses membres au niveau de son territoire en restant l'interlocuteur de proximité.

Monsieur le Président entendu, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la proposition du SDE 65 d'adhérer au groupement d'achat d'Énergie coordonné par le Syndicat Départemental d'Énergie du TARN et souhaite adhérer

Délibération n°2020-38

Objet : Embauche d'un agent d'animation polyvalent

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il est nécessaire d'embaucher un agent d'animation polyvalent afin d'assurer des activités répondant à des besoins collectifs non satisfaits, et plus précisément les visites du patrimoine industriel local (visites de la centrale hydroélectrique de Saint-Lary-Soulan), ou pour tout autre tâche entrant dans l'objet du SIVOM de la Vallée d'Aure.

- L'emploi est créé pour la période du 3 Septembre 2020 au 31 Décembre 2020,
- Le temps de travail est fixé à 35 heures hebdomadaires (30 heures SIVOM / 5 heures Commune de Vielle-Aure),
- L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3-1c de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de douze mois.
- L'emploi est rémunéré sur l'indice brut 339 indice majoré 320, soit 1499.52 € bruts / mois.

Le Président entendu, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'embaucher cet agent, pour la période du 3 Septembre 2020 au 31 Décembre 2020 en qualité d'agent d'animation polyvalent à temps complet,
- **PRECISE** que cet emploi est rémunéré sur l'indice brut 339 Indice Majoré 320 soit 1499.52€ bruts / mois,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de travail,
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget primitif 2020.

Délibération n°2020-39

Objet : Convention de partenariat avec EDF

Monsieur Le Président informe le Comité Syndical qu'il serait souhaitable de renouveler la convention tripartite EDF/SIVOM/CCAL pour l'année 2020.

Par cette convention, EDF confie la gestion des visites de la centrale hydroélectrique de Saint-Lary Soulan au SIVOM de la Vallée d'Aure d'une part, et confie le suivi qualitatif à la CCAL porteuse du label de territoire labellisé « Pays d'Art et d'Histoire des Vallées d'Aure et du Louron », d'autre part. Cette convention fixe :

- Les dispositions à mettre en œuvre en vue de la planification, l'organisation et l'accompagnement des groupes de visiteurs par un guide employé du SIVOM de la Vallée d'Aure.
- Les objectifs de qualité de la prestation et de la continuité de service que la CCAL garantira à EDF par l'action de son service qui anime le territoire labellisé Pays d'Art et d'Histoire des Vallées d'Aure et du Louron.
En contrepartie, EDF versera une contribution forfaitaire et annuelle pour la durée de la convention pour le service comprenant :
- Les frais de mission du SIVOM de la Vallée d'Aure,
- Les frais de mission de la CCAL (Service du PAH des vallées d'Aure et du Louron)
- Le SIVOM et la CCAL établiront entre eux une convention précisant les modalités de répartition des ressources.

Le montant forfaitaire annuel pour la durée de la convention sera de :

- 4500 € HT pour la période janvier, février et mars 2020
- 6000 € HT pour la période de septembre à décembre 2020.

Ce versement se fera en deux temps :

- un premier versement de 4500€ HT à la signature de la convention,
- un deuxième versement de 6000 € HT à verser en décembre si pas de nouvelle fermeture pour cause sanitaire.

Le Président entendu, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler cette convention sur l'année 2020,
- **VALIDE** le montant forfaitaire de 10 500€ HT sur l'année 2020,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°2020-40

Objet : Convention de mise à disposition du personnel entre le SIVOM de la Vallée d'Aure et la Commune de Vielle-Aure

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'établir une convention de mise à disposition d'un agent entre le S.I.V.O.M de la Vallée d'Aure et la Commune de Vielle-Aure.

Cette mise à disposition concerne l'agent d'animation polyvalent du SIVOM.

Monsieur le Président précise que la mise à disposition de l'agent sera de 5h par semaine sur la commune Vielle-Aure pour le nettoyage et la désinfection de l'école.

Les salaires, charges et autres émoluments relatifs à cette mise à disposition, seront réglés par la COMMUNE DE VIELLE-AURE au SIVOM de la VALLEE D'AURE sur présentation d'une facture et suivant une périodicité mensuelle.

Après discussion, le Comité Syndical, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président,
- **APPROUVE** l'établissement d'une convention de mise à disposition d'un agent d'animation polyvalent, entre le SIVOM de la Vallée d'Aure et la Commune de Vielle-Aure,
- **DIT** que les salaires, charges et autres émoluments relatifs à cette mise à disposition, seront réglés par la Commune de Vielle-Aure au SIVOM de la Vallée d'Aure sur présentation d'une facture et suivant une périodicité mensuelle,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention à intervenir

Fait à Vielle-Aure,
Le 21/09/20
Le secrétaire de séance
Alain RIVIERE